

COGECO DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'EXIGER DU CRTC QU'IL RESTAURE UN ÉQUILIBRE INDISPENSABLE DANS SON CADRE RÉGLEMENTAIRE DES SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE DE GROS

Montréal, 13 novembre 2019 – Cogeco Communications (ou « Cogeco ») a annoncé aujourd'hui avoir déposé, aux côtés des exploitants et constructeurs de réseaux de câblodistribution Bragg Communications Incorporated (Eastlink), Rogers Communications Canada inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron ltée, une requête auprès du gouverneur en conseil d'en appeler de la décision d'août 2019 de la Commission de la radiodiffusion et des télécommunications (le « CRTC ») de réduire à nouveau de manière importante les tarifs des services d'accès Internet haute vitesse de gros. Ensemble, les entreprises demandent que le gouverneur en conseil renvoie l'ordonnance de télécom CRTC 2019-288 au CRTC pour reconsidération, de concert avec la révision plus large prévue du cadre réglementaire des services Internet de gros.

Le règlement relatif aux services d'accès Internet haute vitesse de gros oblige les constructeurs de réseaux filaires, comme Cogeco, de fournir un accès aux réseaux à des revendeurs et établit les tarifs de gros pour l'accès à ces réseaux.

Lors de la révision plus large du cadre réglementaire des services Internet de gros prévue par le CRTC, les tarifs de gros devraient être établis afin de permettre aux constructeurs de réseaux filaires de recouvrer leurs coûts réels pour poursuivre l'expansion et l'amélioration des réseaux filaires canadiens. Ni les tarifs provisoires imposés en 2016, ni ceux établis en 2019, ne permettent à Cogeco de recouvrer ni ses coûts d'exploitation, ni les investissements dans ses réseaux.

« Cogeco joue un rôle déterminant en fournissant aux Canadiens et Canadiennes une connectivité Internet haute vitesse par ses investissements importants et continus et appuie une saine concurrence », dit Philippe Jetté, président et chef de la direction de Cogeco Communications. « Depuis 1972, Cogeco construit, exploite, entretient et met à niveau un réseau filaire toujours en expansion qui sert les régions et les petites communautés au Québec et en Ontario. Nous croyons que la récente décision du CRTC doit être reconsidérée afin d'améliorer l'accès à Internet dans les régions mal servies et non desservies, de stimuler l'innovation dans l'infrastructure réseau et d'offrir aux consommateurs canadiens des choix et un accès à des services abordables. »

À PROPOS DE COGECO COMMUNICATIONS INC.

Cogeco Communications inc. est une société de communications. Elle est le 8^e plus important câblodistributeur en Amérique du Nord, exerçant ses activités au Canada sous le nom de Cogeco Connexion au Québec et en Ontario et sur la côte Est des États-Unis sous la marque Atlantic Broadband (dans 11 États, du Maine jusqu'en Floride). La société fournit aux clientèles résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

INFORMATION :

Marie-Hélène Labrie

Première vice-présidente et chef des affaires publiques et communications

514 764-4700

marie-helene.labrie@cogeco.com